

## **Motion de l'AG du secteur de Breteuil-sur Iton (27)**

Nous, personnels enseignants et non enseignants du collège de Breteuil et des écoles du secteur, avec le soutien des syndicats SNUDI-FO, SNFOLC, SNALC réunis en assemblée générale le 2 février, ne supportons plus nos conditions toujours plus dégradées et le mépris de notre Ministre aux ordres du Président Macron.

### **Dans les écoles,**

71 classes sont prévues en fermeture à la rentrée prochaine quand il conviendrait d'alléger les effectifs et recruter des remplaçants, en nombre insuffisant, pour garantir la continuité du service public d'éducation et l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

### **Dans les collèges,**

143 heures postes sont supprimées à la rentrée prochaine dans les collèges malgré l'augmentation du nombre de collégiens attendus. En outre, pour palier le manque de professeurs de technologie, le Ministre vient de décider l'abandon de cet enseignement en classe de 6<sup>ème</sup>.

Et malgré

des conditions d'enseignement toujours plus dégradées pour nos élèves,  
des conditions de travail elles aussi toujours plus dégradées pour les personnels,  
le Président Macron voudrait nous imposer 2 années de travail supplémentaire !

Par conséquent, l'assemblée générale du secteur de Breteuil dans l'Eure revendique :

- l'annulation de toutes les fermetures de classes et l'augmentation du nombre des professeurs des écoles remplaçants ;
- l'abandon des PIAL et le recrutement d'AESH et de remplaçants pour assurer l'encadrement de tous les jeunes en situation de handicap ;
- l'annulation de la suppression des 143 heures postes dans les collèges ;
- le maintien de l'enseignement de technologie en 6<sup>e</sup> ;
- l'augmentation de 25 % de la valeur du point d'indice pour rattraper les pertes subies depuis 2000 sans contreparties ;
- l'abandon de la réforme des retraites Macron-Borne.

L'assemblée générale décide de faire connaître à l'ensemble des organisations syndicales du département cette motion et propose que l'ensemble des établissements du département se regroupent en comité inter-établissements avec des représentants mandatés pour étudier et décider des actions communes par secteur ou à l'échelle départementale pour amplifier les mobilisations jusqu'à satisfaction des revendications.

Breteuil-sur-Iton, le 2 février 2023  
Motion adoptée à l'unanimité